



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

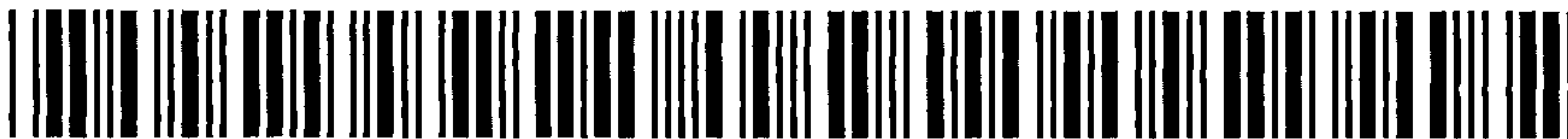
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 14472

Numéro SIREN : 812 294 536

Nom ou dénomination : 39 PERGO 1

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2017 sous le numéro de dépôt 39042



20170390422016

DATE DEPOT : 15/06/2017

N° DE DEPOT : 39042

N° GESTION : 2015B14472

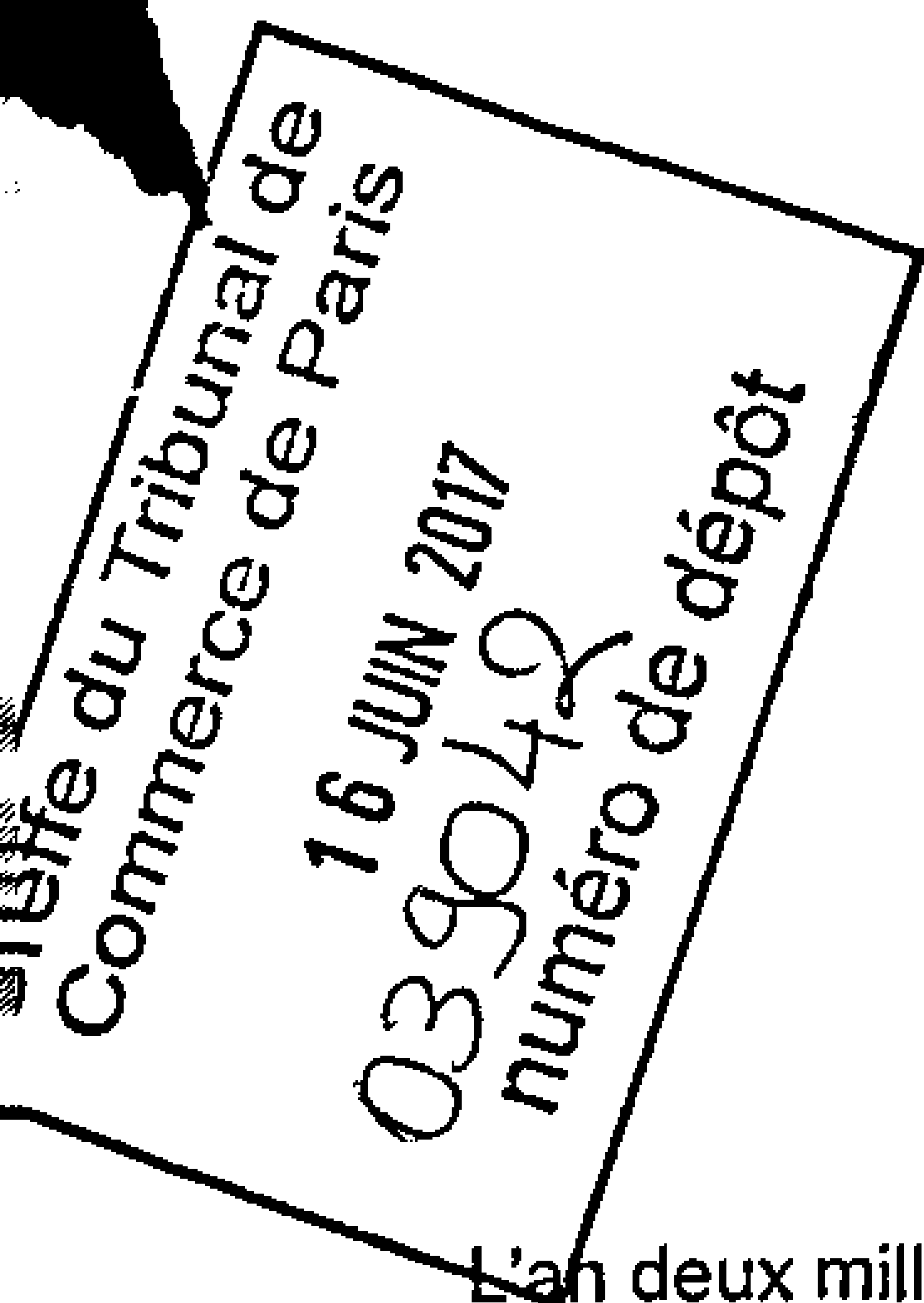
N° SIREN : 812294536

DENOMINATION : 39 PERGO 1

ADRESSE : 39 rue Pergolèse 75116 Paris

MILLESIME : 2016

.



39 PERGO 1

Société par actions simplifiée au capital de 3.900 euros
Siège social : 39, rue Pergolèse – 75116 Paris

R.C.S. Paris 812 294 650

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES
Du 19 mai 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le dix-neuf mai
à onze heures,

Les actionnaires de la société 39 PERGO 1 se sont réunis au siège social en Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Monsieur Michael HERTSLET est désigné Président de Séance.

Il dépose sur le bureau pour être mise à la disposition des actionnaires les documents suivantes :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion de la Présidente ;
- Le rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du code de commerce ;

Les actionnaires présents, représentant l'intégralité du capital social de la société, renoncent expressément à toute forme de délai de convocation de la présente Assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Lecture du rapport de la Présidente sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
2. Lecture du rapport de la Président sur les opérations visées à l'article L 227-10 et suivants du code de commerce
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
4. Quitus à la Présidente
5. Examen et, le cas échéant, approbation des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du code de commerce
6. Reprises des engagements antérieurs à la constitution de la société
7. Pouvoirs

Monsieur HERTSLET déclare l'Assemblée ouverte.

Il constate que l'intégralité du capital social est représentée par les actionnaires assistant à la réunion et déclare en conséquence l'Assemblée régulièrement constituée et habilitée à délibérer valablement.

Après discussion, le Président met aux voix la résolution suivante :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice ainsi que les opérations traduites par lesdites compte set relatées dans le rapport.

L'Assemblée Générale approuve le résultat qui se traduit par une perte nette comptable de 210.167 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit une perte de 210.167 Euros au compte Report à Nouveau.

S'agissant du premier exercice social, il est rappelé que la Société n'a pas encore distribué de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de le Présidente relatif aux conventions visées aux articles L 227 -10 et suivants du code de commerce, approuve les conventions relatées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide la reprise par la Société de l'ensemble des engagements pris dans son intérêt par ses actionnaires avant son immatriculation au registre de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

Pouvoir est donné au porteur d'un original du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

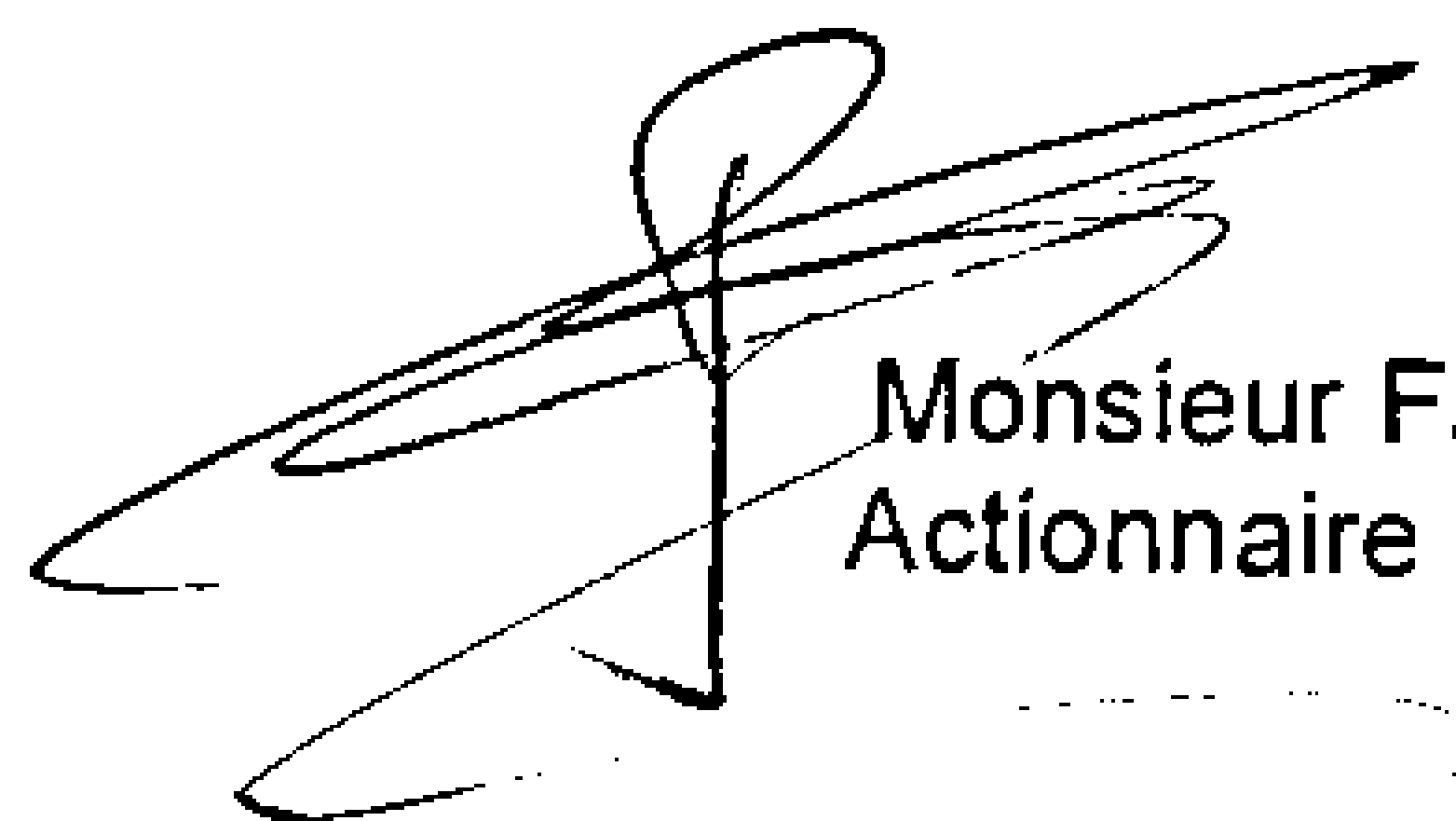
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze et trente heures. .

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par un actionnaire et le Président.

Monsieur Michael HERTSLET,
Président



Monsieur Fabrice BAUMAN
Actionnaire



1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1
 Adresse de l'entreprise 39 Pergolèse 75116 PARIS
 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 19
 Durée de l'exercice précédent :

Numéro SIRET : 81229453600022
 Néant :

				Exercice N, clos le : 31/12/2016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	3 758 427	AQ	171 384
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
TOTAL (II)		BJ	3 758 427	BK	171 384
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	17 350	BY	17 350
	Autres créances (3)	BZ	7 126	CA	7 126
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	36 795	CG	36 795
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 379	CI	7 379
TOTAL (III)		CJ	68 650	CK	68 650
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 827 077	1A	171 384

Renvois : (1) Dont droit au bail :
 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP
 (3) Part à plus d'un an : CR

Classe de réserve de propriété :
 Immobilisations :
 Stocks :
 Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 900)	DA	3 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	- 214 067
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 826 238
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 400
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 237
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 984
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 865 860
	Écart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 655 693
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	211 452	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 39PERGOI		Néant		*
		Exercice N		
		France	Exportation et livraisons Intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FH
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS
	Variation de stocks (marchandises) *			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)		GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V8 - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	343 834
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	557 901
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	- 214 067
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	334 711
		IG	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier * Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		charges antérieures	Produits antérieures

IMMOBILISATIONS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général
des impôts).

5

Désignation de l'entreprise 39PERGO1										Néant ☐ *			
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste.					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ	1	D8	2	D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF			
CORP.	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	3 758 427		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN		LO		LP	3 758 427		
	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ	3 758 427		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par versements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORP.	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	3 758 427	MF		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG		NH	3 758 427	NI			
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		28		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	3 758 427	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2017

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1978 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise 39PERGO1

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS	171 384	PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU		QV	171 384	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP	171 384	ØQ		ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	SS		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						ND	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NY	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venté (NS + NT + NU)		NY				Total général non venté (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

29

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Miaz (2017)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		39PERGO1		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A 6E ØZ 9U Ø6	6B 6F Ø3 9V Ø7	6C 6G Ø4 9W Ø8	6D 6H Ø5 9X Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe II au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	17 350		17 350					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 126		7 126					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	7 379		7 379					
TOTAUX		VT	31 855	VU	31 855	VV					
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 826 238		171 830		718 531		2 935 877		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	18 400		18 400						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 237		9 237						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 984		7 984						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 000		4 000						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	3 865 860	VZ	211 452		718 531		2 935 877		
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés								WA
	du travail (entreprises à l'IR)		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. 2058-B, cadre III)	WI	charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY
Impôt sur les sociétés (cf. Page 9 de la notice 2032)									IZ
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8
			- Imposées au taux de 0 %						ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN
Écarts de valeurs liquidatives sur OPVCM* (entreprises à l'IS)									WO
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité non éligible)		SW			XR
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			WQ
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage									Y3
TOTAL I									WR

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS	214 067
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre II)									WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU	
			- Imposées au taux de 0 %						WV	
			- Imposées au taux de 19 %						WN	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP	
			- Imputées sur les déficits antérieurs						WW	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									XB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									I6	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			WZ	
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									XA	
Majoration d'amortissement *									ZY	
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	XD	
	Pôle de compétitivité hors OCE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF	
	ZFU-TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
							PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Crédence dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			XG
Deductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
TOTAL II									XH	214 067
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI			XJ
					déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN			XO
										214 067

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise 39PERGO1		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	214 067	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK	214 067	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis AL.2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciations *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9H
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		Ligne WI	Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D			Dividendes Autres répartitions		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	0F			(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)		ZG				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ			
	- Engagements de crédit bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont les montant des loyers et des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	29 561		XQ	29 561		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	35 766		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	5 687		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052							ZJ	71 015		
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (Dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	211 140		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n°2052							YX	211 140		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	64 051		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	6 526		
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016)*							0B			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)							YP			
	- Effectif à l'activité artisanale							RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP						
REGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦				⑩			
		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1

Formulaire déposé au titre de l'R

EU

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1

Néant ☐

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 39PERGOI		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

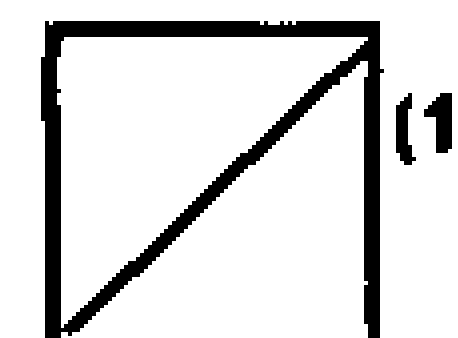
DGFIP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1		Néant ☐		
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe				
Exercice ouvert le :11/06/2015.....et clos le :31/12/2016.....		Durée en nombre de mois 19		
I - Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC		334 711	
Production stockée	OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		9 121	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 1		OM	343 832	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers⁽¹⁾				
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON			
Variation de stocks (marchandises)	OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ			
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	OR		41 453	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		29 078	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY			
Taxe sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I. P.P	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
TOTAL 2		OJ	70 532	
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1-TOTAL 2	OG	273 300
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF)		SA		273 300
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaire de référence CVAE		GX		334 711
Période de référence	GY	11062015	GZ	31122016
Date de cessation			HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE et portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

8 1 2 2 9 4 5 3 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO1

ADRESSE (voie)

39 Pergolèse

CODE POSTAL

75116

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

78

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique WOLFER

Prénom(s)

Michel

Nom marital

% de détention 15.38

Nb de parts ou actions

12

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

56

Voie

de Maubeuge

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique HERTSLET

Prénom(s)

Michael

Nom marital

% de détention 7.69

Nb de parts ou actions

6

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

1

Voie

Méhul

Code Postal

75002

Commune

PARIS

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO1

N° SIRET

8122945360022

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)		Nom patronymique	HEINTZ	Prénom(s)	Dominique			
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12	
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	4	Voie	Michel Ange				
	Code Postal	75016	Commune	PARIS		Pays	FR	

Titre (2)		Nom patronymique	GASTEBOIS	Prénom(s)	Pascal			
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12	
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	13	Voie	des Martyrs				
	Code Postal	75009	Commune	PARIS		Pays		

Titre (2)		Nom patronymique	DESHAYES	Prénom(s)	Béatrice			
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12	
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	2	Voie	Victor Hugo				
	Code Postal	78000	Commune	VERSAILLES		Pays	FR	

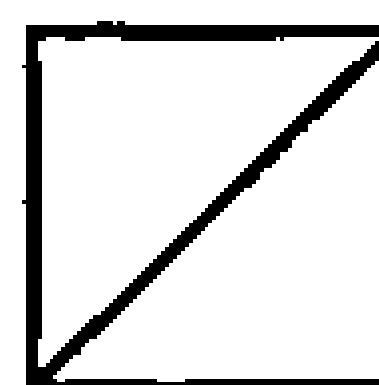
Titre (2)		Nom patronymique	CHAPOULLIE	Prénom(s)	Christophe			
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12	
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	24	Voie	du Général Catroux				
	Code Postal	75017	Commune	PARIS		Pays	FR	

Titre (2)		Nom patronymique	BAUMAN	Prénom(s)	Fabrice			
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12	
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	4	Voie	de l'Eglise				
	Code Postal	92210	Commune	ST CLOUD		Pays	FR	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		

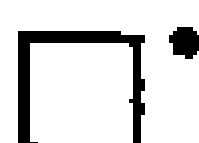
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune			Pays		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

8 1 2 2 9 4 5 3 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO1

ADRESSE (voie)

39 Pergolèse

CODE POSTAL

75116

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

PS

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright M2ae (2017)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-401 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Copyright Mares (2017)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065
(2017)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 11/06/2015 et clos le 31/12/2016

Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258 SD (art. 231-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION

39PERGO1

39 Pergolèse

destinataire 75116 PARIS

81229453600022

Insp. IFU N° dossier N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Gestion de Biens Immobiliers

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Adresse du siège social

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %

Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28 %

Déficit 214 067

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %

Résultat net de la concession et de la sous concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %

Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines ☐

Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐

Autres dispositifs ☐

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité Territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SAS CONSULTAUDIT GORIOUX GROUP
132 Rue du Faubourg Saint Denis
75010 PARIS
Tél : 0144820925

Nom et adresse du conseil :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : N° d'agrément du CGA :

Identité du déclarant : Date : 02052017
Lieu : Paris
Qualité et nom du signataire : Mme CHAPOULLIE Florence
Présidente

CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

N° 2065 bis
(2017)

Formulaire obligatoire
(art. 723 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **39PERGOI**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2016**

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ①	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ②		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ③ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ④		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑤		Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2016

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisées au cours de l'exercice MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 39PERGO1

du 11/06/2015

Adresse 39 Pergolèse

75116

PARIS

au 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

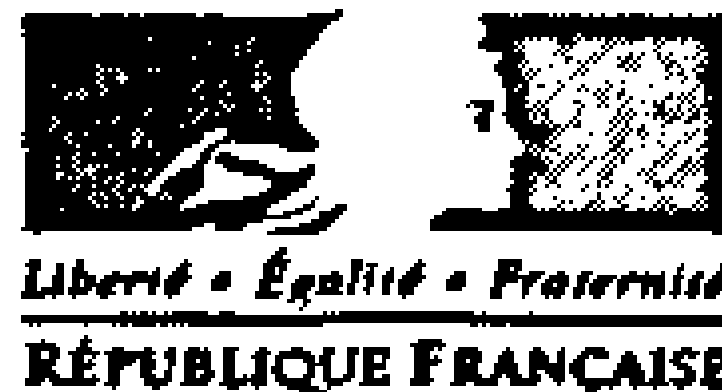
B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Mme CHAPOULLIE Florence Présidente		A Paris le 02/05/2017 Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Article 2038A du CGI

2067-BIS-SD
(2017)

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement : 39PERGOI				
N° d'identification (SRET) : 81229453600022		Exercice social : 31/12/2016		
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Remunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]				
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.				